



# Le Bulletin

de Saint-Paul

Janvier 2016 - n° 58

## La Mairie



**Mme Chantal ROUX et Mme Corinne LABRUNE  
à votre service.**

Du Lundi au Jeudi 8H30 à 12H00  
14H00 à 17H00

Vendredi 14H00 à 17H00

Samedi 8H30 à 12H00

Tél. : 05 55 09 71 25 - Fax : 05 55 09 74 96

Courriel : [mairie-stpaul87@wanadoo.fr](mailto:mairie-stpaul87@wanadoo.fr)  
[stpaulinfos@orange.fr](mailto:stpaulinfos@orange.fr)

**Site internet commune de Saint-Paul :**  
<http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

## Services et permanences

**Assistante sociale : Mme Sophie GAUMET**

• Permanence à la **mairie de Saint-Paul** :  
2<sup>e</sup> lundi du mois de 14h00 à 16h00 ou sur RDV  
Tél. : 05 55 09 71 25

• Permanence à **Saint-Léonard** :  
Maison du Département - 15, rue de Beaufort  
Lundi 9H00 à 12H00 sur RDV  
Jeudi 14H00 à 17H00  
Tél. : 05 55 56 02 76

**Relais assistantes maternelles :**

**Mme Christine FOUCHÉ**, éducatrice de jeunes enfants  
Permanence à la mairie de Saint-Paul le Mercredi  
de 15H30 à 19H00.  
Tél. : 05 55 09 62 44

**Service de portage de repas à domicile : SIPRAD**  
Renseignements à la mairie de Boisseuil ou auprès  
de la Présidente : Mme ASTIER.  
Tél. : 06 03 22 04 74

## La bibliothèque municipale



**Mme Jessica DEBRAY  
vous accueille**

Le Mercredi de 15H00 à 17H00  
et le Vendredi de 16H00 à 18H00

Tél. : 05 55 08 41 04

Courriel : [bibliotheque.stpaul87@orange.fr](mailto:bibliotheque.stpaul87@orange.fr)

## L'agence postale communale

Elle est ouverte du Lundi au Samedi de 9H30 à  
12h00. Tél. : 05 55 08 41 04  
Le courrier est relevé chaque jour à 12h00.

## Du côté des commerçants

**MIMISA CRÉATION**, confection et retouches de vêtements, **Mariama MARNEIX**, couturière, styliste  
Les Ribières - 87260 SAINT-PAUL - Tél. **05 55 30 44 63** ou **06 69 11 68 49**

**CONCEPT COIFFURE**, Amandine, coiffeuse à domicile sur Saint-Paul et ses alentours. Tél. **06 46 10 10 96**

**DÉPANNAGE ET RÉPARATIONS ÉLECTRONIQUE (ÉLECTROMÉNAGER, HABITATION, AUTOMOBILE ET AGRICOLE),  
INFORMATIQUE**, Petits travaux d'électricité. Devis et diagnostics.

**Anthony Muller** - 87260 SAINT-PAUL - Tél. **07 83 34 67 02**

Le **DR PARKER** succède au Dr DUCHEZ à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

**CÉLINE FAUCHER**, Kinésithérapeute à domicile, rues des écoles - Tél. **07 70 03 02 72**

**LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE, LIONEL GARAT** à votre disposition au **06 43 75 65 70**

*Josiane Rouchut, Maire, et le conseil municipal  
sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux  
le samedi 30 janvier à 18h30  
salle de l'Anguienne*



# Sommaire

## Infos diverses

p. 2

## Commerçants

p. 2

## Edito

p. 3

## Portraits de championnes

p. 4

## Municipalité

p. 5 à 9

## La vie de la commune

p. 10 à 12

## Elections régionales

p. 13

## Travaux

p. 14

## L'école communale

p. 15

## Urbanisme

p. 15

## Agenda

p. 15 à 16

## Les associations

p. 16 à 24

## Histoire

p. 25 à 26

## Etat Civil

p. 27

**Le Bulletin**  
de Saint-Paul

Janvier 2016 - n° 58

Directeur de la publication :  
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

# Edito



2015 restera dans notre mémoire collective comme une année de tristesse, d'effroi et de douleur. A deux reprises, des terroristes ont lâchement attaqué des femmes et des hommes, connus ou inconnus : c'est la France, et plus particulièrement sa jeunesse, qui a été visée, attaquée et meurtrie dans ses différences et sa diversité, qui font notre richesse.

Face à ces menaces, face au repli identitaire, face à la peur et à la haine de l'autre, nous devons rester unis et fiers du bien vivre ensemble dont nous jouissons, fiers des valeurs que nous portons, des valeurs de notre République : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

L'autre événement marquant de la fin 2015, masqué par la terrible actualité des attentats, mais plus réjouissant, aura été le succès de la COP 21 à Paris. Même si les choses peuvent sembler aller lentement, c'est la première fois que tant de pays signent des résolutions significatives sur le climat.

C'est animée par ces valeurs républicaines et environnementales que votre équipe municipale poursuit son travail : les projets en cours se poursuivront, comme celui du restaurant scolaire, et d'autres verront le jour, tant au niveau de la voirie, des bâtiments ou de l'aménagement de notre cadre de vie : réfection de voies communales, mise en accessibilité des bâtiments publics, construction d'un terrain multisports...

Des projets pour que notre commune puisse garder son identité dans les mouvances territoriales à venir.

Car 2016 sera l'année de la réforme territoriale, qui a commencé avec la nouvelle grande région « Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes », pour laquelle nous venons d'élire en décembre les conseillers régionaux.

Quant à la réforme des communautés de communes, le nouveau schéma de coopération intercommunale ne nous touche pas, le périmètre de la Communauté de communes de Noblat reste le même pour le moment.

Nous avons la chance d'avoir une riche vie associative : elle crée des liens entre les habitants, ces liens qui préservent notre bien vivre ensemble, qui permettent d'éviter deux maux de notre société : l'individualisme et la solitude. Je souhaite rendre hommage ici une nouvelle fois à tous les bénévoles de nos associations, pour le rôle qu'ils jouent dans la création du lien social.

Je voudrais remercier aussi toutes les personnes qui m'entourent au quotidien, les élus pour leur confiance, et le personnel des services administratifs, techniques et scolaires pour leur implication.

Je terminerai ce mot en vous présentant, en mon nom, et au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux pour cette année 2016 : qu'elle soit pour notre pays une année de paix, de tolérance et de solidarité, et qu'elle vous soit douce et chaleureuse.

Bonne année à chacun et chacune d'entre vous.

**Josiane Rouchut**

# Portraits de championnes

## Emma

**Emma Deschamp** est une jeune fille de 12 ans pleine de vie et épanouie. Elle habite dans le village des Ribières depuis qu'elle est née.

Sa vie est déjà bien remplie : batterie depuis l'âge de 5 ans, gymnastique, école, copains...

Elle a commencé la gym à 8 ans à la Patriote Coop de Limoges.

Elle est actuellement 1<sup>re</sup> par équipe et 8<sup>e</sup> en individuelle en championnat départemental.

Au championnat régional, elle est arrivée 2<sup>e</sup> en individuelle et en équipe.

Depuis la rentrée scolaire 2015, elle est en 5<sup>e</sup> au collège à Isle pour vivre plus facilement sa passion. Passion pour laquelle elle s'entraîne 9 heures par semaine, ce qui l'a propulsée en division fédérale.

Elle nous raconte comment elle a découvert ce sport :

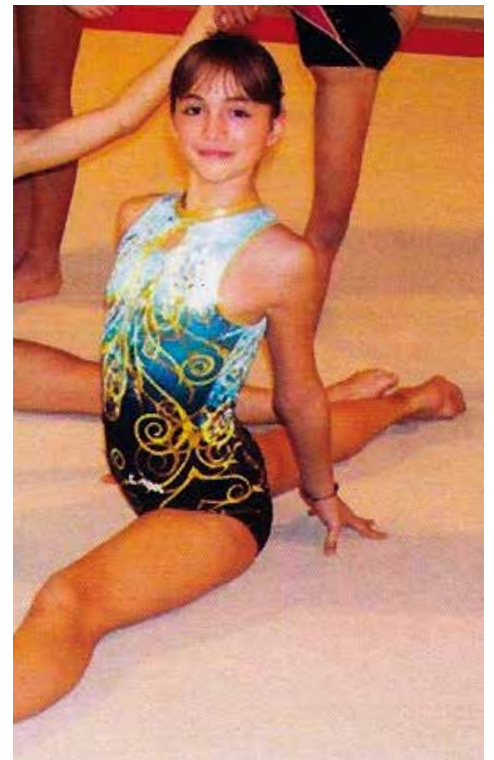
*« Je regardais Nadia Comaneci sur l'ordinateur, c'est mon papa qui me l'a montrée, et j'ai adoré ! »*

*« Mon rêve est d'être Championne de France et de participer aux Jeux Olympiques, car j'ai une super entraîneuse qui s'appelle Lolita. »*

Le 31 janvier 2016, elle participera à une compétition, la première de 2016. Elle en aura 4 à 6 dans l'année.

Toute la famille soutient cette graine de championne, qui fait la fierté de sa maman, de sa mamie, de son papy...

Souhaitons-lui toute la réussite qu'elle attend. Emma, toute la commune de Saint-Paul te soutient !



## Amandine

**Amandine Roudaud** a commencé l'équitation à l'âge de 7 ans.

Aujourd'hui, elle a 16 ans et vit sa passion avec ses chevaux à la maison : vous pouvez souvent la trouver en promenade sur les routes et les chemins de la commune.

Elle pratique la compétition au centre équestre du Treuil deux heures par semaine, où elle monte « Maya », avec laquelle elle a remporté le Challenge Départemental de Haute-Vienne en saut d'obstacles.

Cette première place lui a permis de participer au Championnat de France à La Motte Beuvron en juillet dernier.

En 2016, il est prévu 13 concours entre janvier et juin, le premier se déroulant à la fin du mois au Mans.

Nous souhaitons à Amandine de vivre pleinement sa passion, le plus loin et le plus longtemps possible.



## Les séances du conseil municipal du 2<sup>e</sup> semestre

### 9 juillet 2015

• **BASE DE LAVAGE VTT** : La CC de Noblat va installer, à proximité de la salle Saint Louis, une base de lavage pour les VTT. Pour bénéficier de ce service, les vététistes devront acheter des jetons en mairie. Proposition de vendre le jeton à 1 €. *Adoption à l'unanimité.*

• **INSTRUCTIONS DES ACTES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL** : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat n'instruisent plus les actes d'urbanisme des communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) membres d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants. Il a été décidé la création d'un service commun afin de mutualiser la mission d'instruction, et recruté un agent instructeur à temps plein. Une convention sera signée entre la CC et chaque commune. *Adoption à l'unanimité.*

• **CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ – EMPRUNTS BANCAIRES** : Afin de financer les travaux il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 600 000 euros et également de 200 000 euros à court terme pour le financement de la TVA. La proposition la plus favorable dans les deux cas est celle de la Caisse d'Épargne. *Adoption par 12 voix pour et 3 abstentions.*

• **GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES – ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ** : Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2015. Les 6 offres reçues étaient recevables. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse et celle de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 68 456,80 € HT. *Adoption par 15 voix.*

• **COTISATION ADIL 2015** : Le montant de la cotisation ADIL pour l'année 2015 est fixé à 0,1331 euro par habitant. *Adoption par 15 voix.*

• **SALLE DE L'ANGUIENNE : MODALITÉS DE LOCATION** Modifications apportées au contrat de location de la salle des fêtes de l'Anguienne : règlement intérieur, acompte, chèque de caution, et nouveaux tarifs. *Adoption par 15 voix.*

#### • QUESTIONS DIVERSES

- **Restaurant scolaire** : le permis de construire a été déposé, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour les 13 lots des travaux sera lancé dès le 1<sup>er</sup> septembre. Les entreprises auront jusqu'au 25 septembre pour candidater.

- **Bilan de l'Assemblée Générale du SIPRAD (service de portage de repas à domicile)** : les repas sont préparés à l'EHPAD de Pierre-Buffière, 2 livreuses assurent le service. Excédent financier de 14 968 €

pour 2014. 16 personnes ont bénéficié de ce service à Saint-Paul en 2014. Public concerné : personnes entre 85 et 91 ans. Le repas est facturé à 7,80 €.

- **Nocturne des 3 Limousines** : L'édition 2015 de la N3L a été un grand succès. La prochaine édition aura lieu le 4 juin 2016, avec la même organisation.

- **Tour du Limousin** : Traversée de Saint-Paul le 18 août en fin de matinée.

- **Point sur la gestion de l'alerte 3 canicule mise en place le 29 juin par la Préfecture** : 99 personnes de plus de 65 ans ont été appelées. Seuls 15 appels sont restés sans réponse, mais le lien a été fait avec les infirmiers(ères) ou les aides à domicile.

- **Messagerie Saint-Paul Infos** : Les messages envoyés sont signés « votre équipe municipale ». Les élus minoritaires souhaitent une signature plus neutre.

### 24 septembre 2015

• **COTISATION SIPRAD 2015** : La cotisation SIPRAD pour 2015 est fixée à 0,30 € par habitant. *Adoption à l'unanimité.*

• **CONVENTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES : AVENANT N°2** de prorogation de la convention signée en 2010 pour l'année scolaire 2015/2016. *Adoption à l'unanimité.*

• **SYNDICAT ÉNERGIES DE LA HAUTE-VIENNE : EFFACEMENT DES RÉSEAUX**. Le SEHV doit intervenir, au cours de l'année 2016, au village du Népoulaud pour effacer des réseaux électriques aériens. Le coût des travaux est pris en charge par le SEHV. Un point d'éclairage public doit être installé pour un coût de 2 049,25 € TTC. *Adoption à l'unanimité.*

• **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 : 2 modifications en SECTION FONCTIONNEMENT** : *Adoption à l'unanimité.*

**4 modifications en SECTION D'INVESTISSEMENT** : Création du plan du cimetière, réseaux de voirie et autres immobilisations corporelles. *Adoption à l'unanimité.*

• **AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE PÉTANQUE** : *Adoption à 12 voix pour et 3 contre.*

• **PERSONNEL COMMUNAL : ASSURANCE STATUTAIRE**. Vu le montant élevé du contrat actuel, d'autres compagnies ont été sollicitées. Etant donné que toutes les compagnies d'assurance n'ont pas renvoyé leur offre, ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

• **M. PAROUTY annonce sa démission du Conseil Municipal**. Il sera remplacé par la suivante sur la liste « Saint-Paul, votre avenir » : Isabelle LEON.

**2 novembre 2015**

• **RESTAURANT SCOLAIRE : Attribution des lots aux entreprises.** Consultation des entreprises du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 2015 à midi. Ouverture des plis le 25 septembre après-midi. Analyse des offres le jeudi 15 octobre 2015.

53 entreprises ont déposé une (ou deux) offre(s) dans le cadre du marché à procédure adaptée.

| N° du Lot       | Dénomination du Lot                                               | Entreprise         | Montant HT          |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 1               | Démolition                                                        | PASQUIER ET FILS   | 15 719,75           |
| 2               | Terrassements réseaux enrobés                                     | MASSY TP           | 69 933,80           |
| 3               | Espaces extérieurs                                                | GAUQUIE            | 25 478,10           |
| 4               | Gros œuvre - Béton armé - ITE                                     | FLACASSIER         | 242 000,00          |
| 5               | Charpente - Bardage bois - Menuiseries intérieures et extérieures | MATHIS ET DANEDE   | 239 534,93          |
| 6               | Couverture tuile terre cuite - Etanchéité - Zinguerie             | HERVE THERMIQUE    | 66 379,22           |
| 7               | Serrurerie                                                        | JOUANDOU           | 39 196,10           |
|                 |                                                                   | LIM ISOL           | 111 448,85          |
| 9               | Sols souples                                                      | BAMASOL            | 19 900,10           |
| 10              | Carrelage - Faiences                                              | BES CARRELAGE      | 13 504,10           |
| 11              | Sanitaires - Chauffage - Ventilation                              | SOPCZ              | 209 239,40          |
| 12              | Electricité courants forts et faibles                             | AEL                | 53 246,43           |
| 13              | Monte-charge - Equipements cuisine - Cloisons alimentaires        | TOUT POUR LE FROID | 66 115,04           |
| <b>TOTAL HT</b> |                                                                   |                    | <b>1 171 695,82</b> |

*Adoption à l'unanimité.*

• **RESTAURANT SCOLAIRE – MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI.** En application de l'article 14 du code des marchés publics, la commune a fixé dans le cahier des charges de la construction du restaurant scolaire un volet insertion pour permettre le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Un volume d'heures a donc été engagé pour 3 des lots : 4 Gros œuvre, 5 Charpente et 8 Plâtrerie.

Ce dispositif fait également partie des critères pour l'obtention d'une bonification des subventions du Conseil Départemental dans le cadre de l'Agenda 21. *Adoption à l'unanimité.*

• **INDEMNITÉS DES ÉLUS.** L'indemnité du maire étant soumise à un taux important de charges patronales à la charge de la commune, Madame le Maire propose d'en réduire le montant afin que la collectivité ne soit plus assujettie aux cotisations URSSAF, et de répartir la différence sur les indemnités des conseillers délégués. *12 voix pour et 3 abstentions.*

• **QUESTIONS DIVERSES**

- **Les travaux sur les voies communales** 15, 16 et 31 sont terminés.

- **Salle des fêtes :** les travaux d'éclairage sont terminés. Avec le nouveau dispositif, la consommation passera de 14 500 W à 2 800 W. De nouvelles portes métalliques seront posées au niveau du sous-sol.

- **Assurance statutaire personnel communal :** suite à une renégociation du contrat en cours, c'est Groupama qui a fait la proposition la plus avantageuse avec un taux de 5,20 %. L'économie engendrée permet une prise en charge des charges patronales à hauteur de 42 % (au lieu de 35 %) et une franchise de 10 jours au lieu de 20, et ce pour une durée d'un an.

- **Un questionnaire « projet de boucherie – étude de marché »** est distribué à tous les foyers de Saint-Paul et des communes limitrophes. En partenariat avec la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et après rencontre avec les éleveurs du canton et de la communauté de communes, cette étude a pour but de connaître les possibilités de mettre en place un circuit court de distribution. Aboutissement bien entendu subordonné aux résultats du dépouillement du questionnaire.

- **Les drapeaux français et européens ont été remplacés par des neufs.** Pour le remplacement de celui du Limousin, on attend de voir si un nouveau drapeau représentatif de la nouvelle région va être proposé.

**15 décembre 2015**

• **BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : AUTORISATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT.**

Le conseil municipal peut donner l'autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. *Adoption à l'unanimité.*

• **BUDGET COMMUNAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.**

Demande d'admission en non-valeur de la somme de 218,75 € correspondant à des factures de cantine et garderie impayées entre 2007 et 2008. *Adoption à l'unanimité.*

# Municipalité

• **BUDGET COMMUNAL – CLÔTURE DU SERVICE BULLETIN MUNICIPAL.** En mars 2009, le conseil municipal avait créé un service « bulletin municipal » dans le budget communal, pour éditer dans le bulletin municipal des encarts publicitaires payants émanant d'artisans et commerçants de la commune, d'entreprises extérieures, etc. Ce service n'a fonctionné qu'une fois. Madame le Maire propose au conseil la suppression de ce service. *Adoption à l'unanimité.*

• **BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.** Point technique concernant le lotissement du bourg qui présentait en début d'exercice un budget équilibré à 99257,83 euros. Comme il n'y a pas eu de vente de terrain ni de travaux depuis, et comme prévu lors de l'élaboration du budget, Mme la Trésorière de Pierre-Buffière propose de déduire les 5000,00 euros de la subvention du budget communal. *Adoption à l'unanimité.*

• **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DE LA TRÉSORIÈRE.** Le comptable du Trésor Public peut fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseils et d'élaboration des budgets, celles-ci sont facultatives et donnent lieu au versement d'une indemnité qui se monte pour la commune de Saint-Paul à 485,51 euros bruts (73,30 € pour les 2 mois de Mme Alazard et 412,21 € pour les 10 mois de Mme Granger). *Adoption à l'unanimité.*

• **TARIFS COMMUNAUX.** Proposition d'appliquer une hausse de 1 %, correspondant au taux de l'inflation, aux tarifs communaux, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016. *12 voix pour et 3 abstentions.*

• **PLAN D'ÉPANDAGE GAEC DU MASBAREAU.** La commune de Saint-Paul est concernée par le plan d'épandage sur une surface de 2,83 hectares, entre La Violette et La Salerie. Considérant que le permis de construire a été accepté et considérant que l'Agence Régionale de Santé n'a formulé aucune objection concernant l'épandage sur les terrains concernés, le conseil municipal conclut en ne formulant aucune remarque particulière sur ce dossier : *Adoption à l'unanimité.*

• **CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE.** Dans le cadre de l'aménagement de l'école et de la construction du restaurant scolaire, il est nécessaire de créer des places de stationnement pour les enseignants et le

personnel technique communal. Ajout du chemin communal servant actuellement de desserte des bus scolaires qui portera le nom de « Chemin de la Source ». *Adoption à l'unanimité.*

• **PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI).** Madame le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Ce projet de schéma de coopération intercommunale prévoit notamment la disparition du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois, le maintien du périmètre de la Communauté de Communes de Noblat et la poursuite de l'activité du SIVU Cadichon.

Le Conseil Municipal dit qu'il est prématuré, voire injuste, que le SIAEP des Allois puisse être supprimé au stade de la phase administrative alors qu'aucune solution technique de remplacement n'a été proposée ; s'oppose à la dissolution du SIAEP DES ALLOIS, prend acte que le périmètre de la Communauté de Communes de Noblat reste inchangé, n'émet aucune observation sur la poursuite de l'activité du SIVU Cadichon. *Adoption à l'unanimité.*

## • QUESTIONS DIVERSES

- **Obtention du label « Terre saine »** pour la gestion sans pesticides de l'espace public.

- **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.** Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie, un dossier de demande de subventions a été déposé en septembre 2015, pour le remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes et de la salle des associations.

Le 17 décembre, le Préfet va signer la convention cadre entre l'Etat et le pays Monts et Barrages et des conventions « particulières » avec des porteurs de projet, dont la commune de Saint-Paul.

- **Construction du restaurant scolaire :** démarrage du chantier le 16 novembre, le réseau d'eau va être dévié, à la rentrée de janvier 2016, l'accès à l'école sera modifié.

- **Cessation d'activité de M. Duchez.**

# Municipalité

## Saint-Paul, territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)



Le jeudi 17 décembre, Madame le Maire a signé avec le préfet de région, la convention relative aux territoires à énergie positive pour la croissance verte. Lancé par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en septembre 2014, l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » constitue le volet opérationnel le plus conséquent de mise en œuvre de la transition énergétique pour les territoires.

### Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive ?

- Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.
- La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.
- Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

La commune de Saint-Paul s'est engagée pleinement dans cette démarche visant une plus grande sobriété énergétique. Elle a été retenue pour son projet d'installation d'éclairage LED dans l'ensemble du bâtiment de la salle des fêtes. Ce projet bénéficiera ainsi d'une aide financière.

La construction du restaurant scolaire n'était pas éligible à cet appel à projet, car il bénéficie déjà d'un financement par l'État, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



## Terre saine



Afin de valoriser les collectivités exemplaires et d'accompagner les autres dans la réduction de l'usage des pesticides, Ségolène Royal, ministre

de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté, le 22 mai 2014, lors de la journée mondiale de la biodiversité, la démarche « Terre saine, communes sans pesticides »

« Terre Saine » fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire.

21 chartes régionales ont rejoint le label, dont la charte « Zéro Pesticide dans nos villes et villages », à laquelle adhère déjà Saint-Paul depuis 2011.

**La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires pour les particuliers seront interdites**

**à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.**

Le chantier initié par la précédente mandature, avec la suppression totale des pesticides, n'est qu'une étape : il nous engage dans une réflexion sur la nature même des espaces publics et la représentation que l'on s'en fait, qu'elle soit sociale ou culturelle.

Ne plus utiliser de produits phytosanitaires oblige à penser autrement ces espaces, afin qu'ils restent vivants, que leur entretien ne constitue pas un empoisonnement mais également que la population se retrouve dans cette démarche et ses attentes.



## Le cimetière

Les cimetières du XIX<sup>e</sup> siècle avait un charme champêtre bien différent de la froideur cimentée et gravillonnée que nous connaissons aujourd'hui. Avant les années 70, les produits phytosanitaires n'étaient pas encore utilisés, et les herbes étaient encore très présentes. D'ailleurs, entre autres rôles, la présence ancienne d'une enceinte, clôture ou haie autour du cimetière empêche le bétail de venir paître dedans. La fin du XX<sup>e</sup> siècle décourage l'expression de la nature dans les cimetières et l'arrivée massive des herbicides a permis un désherbage rapide et efficace de ceux-ci. L'aspect lunaire obtenu grâce à ces produits chimiques est difficilement imitable mais pose de sérieux problèmes en termes de qualité de l'eau, de préservation de l'environnement, et de santé.



Cimetière de Faux-la-Montagne.



Plaques funéraires du cimetière de Saint-Paul.



Pour inciter les communes à réduire l'utilisation de pesticides la législation est de plus en plus contraignante :

- Arrêté du 12 septembre 2006 prévoit un délai d'entrée après utilisation de produit phytosanitaire.
- Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction de certains produits phytosanitaires dans les lieux publics.
- **Loi Labbé du 22 juillet 2015 interdit l'usage de produits phytosanitaires pour les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Rappelons qu'un espace naturel n'est pas un espace négligé**, au contraire. Dans le cadre de la démarche « 0 Pesticide », privilégier le développement de la végétation naturelle et spontanée ou la propagation de vivaces rustiques, est une évidence : qu'y a-t-il de plus agréable à regarder : un espace minéral (bitume, graviers...) que l'on s'emploiera sans fin à « nettoyer » (à la main, au désherbeur thermique...) ou un espace rendu à une flore vive et colorée ? De nombreuses communes réintroduisent de la végétation dans leur cimetière, favorisant la présence de papillons ou oiseaux pour égayer ces lieux de recueillement. Le but étant de préserver ces lieux vivants pour les générations futures.

### Quelles solutions :

- Curatives : désherbage manuel, thermique, binette ou encore sabot de piste (liste non exhaustive). Généralement gourmand en temps de main d'œuvre car il faut repasser fréquemment. Le choix du cimetière complètement minéral se pose. Il semble présomptueux d'empêcher l'herbe de pousser ou les feuilles de tomber.
- Préventives : fleurissement, engazonnement, végétalisation de tout ou partie du cimetière, qui permet d'utiliser la nature plutôt que la supprimer. Il s'agit d'utiliser des plantes adaptées afin de couvrir les espaces entre les tombes et certaines allées secondaires. Les plantes carpettes par exemple sont des plantes couvre-sol n'excédant pas 5 cm et tolérant le piétinement. Elles se présentent comme une alternative au gazon dans les espaces exiguës et difficilement accessibles à la tonte.

Le problème réside également dans ce choix culturel récent du cimetière d'aspect totalement minéral, difficilement compatible avec cet autre choix d'abandon des produits phytosanitaires. Il s'agit surtout de penser le cimetière autrement afin que celui-ci conserve sa légitime dignité, mais sans hypothéquer l'avenir. Un exemple à méditer est celui de Faux-la-Montagne en Creuse dont le cimetière a toujours conservé l'aspect que pouvait connaître tous les cimetières au milieu du siècle dernier.

*La commission aménagement, cadre de vie explore les différentes solutions afin d'optimiser l'entretien du cimetière de notre commune.*



# La Vie de la Commune

## Les manifestations du second semestre 2015

### L'Enduro des 3 Vallées

Le 9 août s'est déroulé l'Enduro des 3 Vallées...

C'était le 1<sup>er</sup> week end pluvieux de l'été... pour le championnat de France motos anciennes et le trophée Family du Motor club Limousin et de la Fédération Française de Motocyclisme.

316 pilotes ont essayé nos chemins et portions de routes à leur juste valeur sur 12 communes ainsi que les 2 spéciales chronométrées du Queyraud à Saint-Paul et de Maison Neuve à Neuvic. Les mairies ont été présentes tout au long du projet et ont remis aux méritants des paniers garnis de spécialités de leur propre terroir.

Et la manifestation n'en avait pas fini...

En effet, le club organisateur vient de recevoir le prix 2015 du Développement Durable de la Fédération Française de Motocyclisme, au siège de l'Automobile Club de France à Paris. Il est à signaler que l'épreuve avait aussi reçu le label Eco Epreuve de la FFM et « Agenda 21, le sport s'engage » du Comité Olympique et Sportif.

Le Motor Club Limousin remercie les maires, les partenaires et les bénévoles qui méritent de partager cette récompense pour leurs engagements et leur soutien.

Davantage d'informations sur le site du <http://motorclublimousin.com>



### Tour du Limousin à Saint-Paul, Le 18 août 2015



### Le 11 novembre

Lors de la cérémonie du 11 novembre, les enfants de l'école de Saint-Paul, accompagnés de leurs enseignants, ont pu rendre hommage aux disparus de la guerre en lisant des lettres et poèmes, extraits du recueil « *Maux de guerre, Mots de paix* ».

Nous tenons à remercier les enfants et leurs enseignants ainsi que les parents d'élèves qui ont participé nombreux à la transmission du devoir de mémoire.



# La Vie de La Commune

## Concours de belote Amicale Saint-Louis et ACCA



Une quarantaine d'équipes au concours de belote.

## Loto de la Marelle



Toujours beaucoup d'engouement pour le loto des écoles avec des parties adultes et d'autres réservées aux enfants.

## Téléthon

De nombreuses associations se sont mobilisées pour animer cette journée conclue par un spectacle de magie.

2560 euros ont été récoltés en faveur du Téléthon.



## Le cross scolaire de secteur

Il s'est déroulé à Saint-Paul le 24 novembre : 13 écoles ont réuni 773 élèves inscrits sur le parcours. A cette occasion, l'opération « un livre pour Haïti », organisée par le Secours Populaire, a permis de récolter une centaine de livres pour les enfants haïtiens.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué malgré le froid à la belle réussite de ce cross, et merci aux employés communaux pour les aménagements nécessaires.

Les meilleurs ont pu participer au cross départemental le 2 décembre à Couzeix.



## Après-midi « Tisane »



Les après-midis « Tisane » du 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois rencontrent un vif succès. Les convives peuvent jouer à la belote, au loto, au scrabble, etc, ou simplement venir discuter. N'hésitez pas à nous rejoindre !



# La Vie de La Commune



## Fête de Noël de l'école

Le travail d'équipe entre la municipalité, la Marelle et les enseignants a permis la réussite de la Fête de Noël. Le Père Noël est arrivé par magie pour gâter les enfants.



## Atelier décors de Noël



## La boîte aux lettres du Père Noël

Les commissions « Lien social » et « Aménagement, cadre de vie » ont animé, comme l'an passé un atelier intergénérationnel afin de réaliser des décorations de Noël. Celles-ci ont été installées dans le bourg, avec l'aide des employés municipaux.



## Votre avis sur la réouverture d'une boucherie à Saint-Paul



Il y a quelques semaines, nous vous avons interrogés pour connaître vos habitudes d'achat en matière de viande, et pour connaître votre avis sur une éventuelle réouverture de boucherie à Saint-Paul. Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire papier et en ligne, preuve que le sujet vous intéresse... Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous donner votre avis !



La viande et les produits carnés sont des produits de consommation courante pour la très grande majorité d'entre vous, qui en consommez au moins une fois par semaine, parfois beaucoup plus selon les produits. L'étude de vos lieux d'achats (et des commentaires que vous nous avez laissés) montre que vous êtes plus nombreux que la moyenne nationale à vous fournir chez des artisans bouchers ou chez des producteurs. En effet vos critères de choix pour l'achat de viandes sont sans appel : vous accordez beaucoup d'importance à l'origine de la viande, à la qualité des produits. Vous avez également souligné votre attachement à la qualité du service (l'accueil, les horaires d'ouverture et l'indispensable critère propreté/hygiène). Le prix entre bien sûr en ligne de compte.

Les résultats sont très encourageants pour ce projet et démontrent l'existence d'un besoin de boucherie locale ; les résultats complets de l'enquête vont maintenant être compilés à des données économiques du territoire, afin d'affiner le potentiel de cette activité.

En parallèle, une première réunion d'agriculteurs a eu lieu pour leur présenter le projet : certains d'entre eux se sont montrés intéressés et vont étudier la faisabilité plus en détail dès janvier 2016. A suivre !

# Elections régionales

## Résultats des élections régionales

En validant le 16 janvier 2015 la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections régionales, adoptés par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014, le Conseil Constitutionnel a rendu effectif le projet de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République [Loi NOTRe].

Notre région comporte désormais 12 départements et 5,8 millions d'habitants. Le conseil régional comporte 183 élus.



### La région au 1<sup>er</sup> tour

| Liste conduite par            | Nuances | Voix    | % Inscrits | % Exprimés |
|-------------------------------|---------|---------|------------|------------|
| <b>M. Alain ROUSSET</b>       | LUG     | 628 667 | 14,73      | 30,39      |
| <b>Mme Virginie CALMELS</b>   | LUD     | 562 500 | 13,18      | 27,19      |
| <b>M. Jacques COLOMBIER</b>   | LFN     | 480 621 | 11,26      | 23,23      |
| <b>Mme Françoise COUTANT</b>  | LVEC    | 115 782 | 2,71       | 5,60       |
| <b>M. Olivier DARTIGOLLES</b> | LFG     | 100 380 | 2,35       | 4,85       |
| <b>M. Yvon SETZE</b>          | LDLF    | 69 276  | 1,62       | 3,35       |
| <b>M. Joseph BOUSSION</b>     | LDVG    | 38 315  | 0,90       | 1,85       |
| <b>M. Guillaume PERCHET</b>   | LEXG    | 29 206  | 0,68       | 1,41       |
| <b>M. Nicolas PEREIRA</b>     | LDVG    | 24 964  | 0,58       | 1,21       |
| <b>M. William DOUET</b>       | LDIV    | 19 050  | 0,45       | 0,92       |

|                    | Nombre    | % Inscrits | % Votants |
|--------------------|-----------|------------|-----------|
| <b>Inscrits</b>    | 4 268 933 |            |           |
| <b>Abstentions</b> | 2 093 075 | 49,03      |           |
| <b>Votants</b>     | 2 175 858 | 50,97      |           |
| <b>Blancs</b>      | 57 889    | 1,36       | 2,66      |
| <b>Nuls</b>        | 49 208    | 1,15       | 2,26      |
| <b>Exprimés</b>    | 2 068 761 | 48,46      | 95,08     |

### La région au 2<sup>e</sup> tour

| Liste conduite par          | Nuances | Voix      | % Inscrits | % Exprimés | Sièges |
|-----------------------------|---------|-----------|------------|------------|--------|
| <b>M. Alain ROUSSET</b>     | LUG     | 1 037 371 | 24,30      | 44,27      | 107    |
| <b>Mme Virginie CALMELS</b> | LUD     | 798 138   | 18,70      | 34,06      | 47     |
| <b>M. Jacques COLOMBIER</b> | LFN     | 507 789   | 11,90      | 21,67      | 29     |

|                    | Nombre    | % Inscrits | % Votants |
|--------------------|-----------|------------|-----------|
| <b>Inscrits</b>    | 4 268 772 |            |           |
| <b>Abstentions</b> | 1 802 396 | 42,22      |           |
| <b>Votants</b>     | 2 466 376 | 57,78      |           |
| <b>Blancs</b>      | 63 234    | 1,48       | 2,56      |
| <b>Nuls</b>        | 59 844    | 1,40       | 2,43      |
| <b>Exprimés</b>    | 2 343 298 | 54,89      | 95,01     |

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

## Résultats de la commune de Saint-Paul

### 1<sup>er</sup> tour

|                    | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|--------------------|--------|------------|-----------|
| <b>Inscrits</b>    | 1 010  |            |           |
| <b>Abstentions</b> | 416    | 41,19      |           |
| <b>Votants</b>     | 594    | 58,81      |           |
| <b>Blancs</b>      | 25     | 2,48       | 4,21      |
| <b>Nuls</b>        | 16     | 1,58       | 2,69      |
| <b>Exprimés</b>    | 553    | 54,75      | 93,10     |

| Liste conduite par            | Nuances | Voix | % Inscrits | % Exprimés |
|-------------------------------|---------|------|------------|------------|
| <b>M. Alain ROUSSET</b>       | LUG     | 151  | 14,95      | 27,31      |
| <b>Mme Virginie CALMELS</b>   | LUD     | 144  | 14,26      | 26,04      |
| <b>M. Jacques COLOMBIER</b>   | LFN     | 93   | 9,21       | 16,82      |
| <b>M. Olivier DARTIGOLLES</b> | LFG     | 61   | 6,04       | 11,03      |
| <b>Mme Françoise COUTANT</b>  | LVEC    | 39   | 3,86       | 7,05       |
| <b>M. Yvon SETZE</b>          | LDLF    | 29   | 2,87       | 5,24       |
| <b>M. Joseph BOUSSION</b>     | LDVG    | 14   | 1,39       | 2,53       |
| <b>M. Guillaume PERCHET</b>   | LEXG    | 11   | 1,09       | 1,99       |
| <b>M. Nicolas PEREIRA</b>     | LDVG    | 9    | 0,89       | 1,63       |
| <b>M. William DOUET</b>       | LDIV    | 2    | 0,20       | 0,36       |

### 2<sup>e</sup> tour

|                    | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|--------------------|--------|------------|-----------|
| <b>Inscrits</b>    | 1 010  |            |           |
| <b>Abstentions</b> | 332    | 32,87      |           |
| <b>Votants</b>     | 678    | 67,13      |           |
| <b>Blancs</b>      | 28     | 2,77       | 4,13      |
| <b>Nuls</b>        | 17     | 1,68       | 2,51      |
| <b>Exprimés</b>    | 633    | 62,67      | 93,36     |

| Liste conduite par          | Nuances | Voix | % Inscrits | % Exprimés |
|-----------------------------|---------|------|------------|------------|
| <b>M. Alain ROUSSET</b>     | LUG     | 327  | 32,38      | 51,66      |
| <b>Mme Virginie CALMELS</b> | LUD     | 197  | 19,50      | 31,12      |
| <b>M. Jacques COLOMBIER</b> | LFN     | 109  | 10,79      | 17,22      |

## Voirie



Le programme de voirie a concerné la réfection des routes des Verges à la Vergnolle, du Petit Bosviger, du Dognon et de Thouron. Montant total des travaux : 69000 € subventionnés à 40 % par le Conseil Départemental.

## Salle des fêtes

### Eclairage



Afin de réaliser des économies d'énergie, l'éclairage halogène de la salle des fêtes a été remplacé par un éclairage LED. Coût des travaux 16000 € HT.

### Portes

Les portes à l'arrière de la salle des fêtes ont été remplacées par des portes métalliques.

Coût des travaux 5600 € HT.



## Les travaux de la communauté de communes

### La maison de la petite enfance



La pose de la première pierre de la maison de la petite enfance a eu lieu le 2 novembre 2015 à Saint Léonard de Noblat. Celle-ci regroupera tous les services petite enfance : la crèche multi-accueil, l'espace RAM (relais assistantes maternelles) et le centre de loisirs de Saint-Léonard-de-Noblat.

### Station de lavage VTT



La communauté de communes de Noblat a financé une station de lavage VTT, elle se situe à côté de la salle Saint Louis. Les jetons pourront être achetés à la mairie, elle sera mise en service prochainement.

# L'école communale



Le chantier a débuté le 16 novembre, l'accès à l'école a été modifié. Merci aux usagers de leur compréhension quant aux désagréments engendrés pendant la durée des travaux.

## Urbanisme

### Rappel en matière d'urbanisme

Tout projet de construction, quelle qu'en soit la surface, du poulailler à l'immeuble collectif, en passant par la maison individuelle ou le hangar agricole, soumis ou pas à autorisation, doit être en conformité avec la réglementation du Plan Local d'Urbanisme.

Les projets supérieurs à 5 m<sup>2</sup> sont soumis à autorisation (Demande Préalable, Permis de Construire...) et au versement d'une taxe d'aménagement correspondant à la surface taxable (clos, couvert et d'une hauteur supérieure à 1,80 m sous plafond).

Pour plus de précisions nous vous invitons à la lecture du CERFA 51434#03 ou rendez-vous sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « logement » chapitre « urbanisme ».

Enfin, pour tous renseignements n'hésitez pas à vous rapprocher des secrétaires de mairie ou des élus référents.

## Agenda

### Calendrier des manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2016

|                  |                                                                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 janvier       | Soirée Parar lo lop                                                                                                                      |
| 30 janvier       | Cérémonie des vœux                                                                                                                       |
| 31 janvier       | Repas des aînés                                                                                                                          |
| 3 février        | Après-midi « Tisane » (et tous les premiers mercredis de chaque mois)                                                                    |
| 13 février       | Les Troubadours de la Combade – soirée organisée par l'ACCA                                                                              |
| 5 mars           | Dîner spectacle avec l'ensemble chorégraphique de Sauviat-sur-Vige, organisé par l'association des artisans et commerçants de Saint-Paul |
| Du 18 au 25 mars | Exposition sur les clochers des cantons de Pierre-Buffière et Saint-Germain                                                              |
| 2 avril          | Loto organisé par Foot Sud 87                                                                                                            |
| 30 avril         | Audition Musiques Actuelles                                                                                                              |
| 14 et 15 mai     | Fête de l'âne                                                                                                                            |
| Du 18 au 23 mai  | Exposition « 14-18, Poussières de guerre »                                                                                               |
| 4 juin           | Course de la N3L                                                                                                                         |
| 19 juin          | Vide-grenier, fête de la musique                                                                                                         |
| 25 juin          | Fête de l'école                                                                                                                          |

# Agenda

## Printemps Culturel 2016

La municipalité de Saint-Paul a le plaisir de vous offrir le « Printemps Culturel 2016 » pour vivre des moments uniques qui vous donneront l'occasion de rire, de chanter, de rêver...

### VOICI LES DATES À RETENIR POUR CETTE ANNÉE :

- Samedi 12 mars :** **Musique : Rencontres orchestrales interdépartementales**  
*organisées par l'Ecole de Musique de Noblat*
- Samedi 19 mars :** **Théâtre : « Tailleur pour dames » de Georges Feydeau**  
*par La Compagnie du Roseau, de Boisseuil*
- Samedi 9 avril :** **Chanson française : Pierre Paul Danzin et son spectacle « Charivari »**  
*avec Limouz'art Productions [producteur des Amants de Simone]*
- Samedi 23 avril :** **Théâtre : « Les femmes savantes » de Molière**  
*par le théâtre de l'Attraction à Vent*

Et en plus, cette année, Saint-Paul accueille un spectacle de La **Culture au Grand Jour**, organisée par le Conseil Départemental. Ce sera un concert de **Pop Rock, avec Franck Dettinger**. Il aura lieu le **vendredi 8 avril**.

## Les Associations

### Cadichon

SIVU CADICHON  
Relais Assistantes Maternelles  
"Papillons et Coccinelles"

Le Relais Assistantes Maternelles « Papillons et Coccinelles » géré par le SIVU Cadichon est un service neutre et gratuit, d'informations générales, d'écoute et d'échanges mis à la disposition des familles en recherche d'un mode de garde ou employeurs d'une assistante maternelle agréée, des assistantes maternelles et des candidates à l'agrément. L'animatrice Christine Fouché propose un temps d'accueil physique ou téléphonique lors des **temps de permanence le mercredi de 15h30 à 19h** à la mairie de Saint-Paul. Vous pouvez la contacter au : **05 55 09 62 44** ou **06 79 14 59 35**.

#### **Le relais accompagne les professionnelles en proposant :**

► **Des temps d'accueil collectifs** en direction des assistantes maternelles et des enfants qui leurs sont confiés **les vendredis de 9h15 à 10h45 dans la salle des Associations**.

Principalement basés sur le jeu libre et l'éveil sensoriel ils permettent un moment de partage et d'échanges entre professionnelles, autour de la relation avec l'enfant.

Chaque année des intervenants extérieurs viennent enrichir ces temps collectifs. En 2015 : le musée itinérant des marionnettes, la ludothèque itinérante de Feytiat et Anne-Claude Charriau (auto-entrepreneuse qui propose un éveil sensoriel riche et varié aux enfants et aux professionnelles) sont intervenus.

► **Des temps d'échanges professionnels sans les enfants** au travers d'un accompagnement des pratiques proposé par une intervenante extérieure et autour de rencontres thématiques. Dans le cadre de la journée



nationale des assistantes maternelles, une soirée sur le thème de l'observation professionnelle organisée en collaboration avec les RAM de Saint-Léonard et d'Eymoutiers s'est déroulée le 25 novembre 2015.

D'autre part **une fête de Noël** a eu lieu le 12 décembre 2015 à la salle des fêtes de Saint-Bonnet Briance. Les assistantes maternelles, les enfants qui fréquentent les temps collectifs du relais et leur famille se sont réunis autour du spectacle « *Chenille mon amour* » proposé par la compagnie Amarante. Un goûter et l'arrivée du Père Noël ont clôturé l'après-midi.

# Les Associations

## L'ACCA

Encore une saison riche en évènements et en émotions pour l'ACCA de Saint-Paul. Malgré un résultat financier en demi-teinte, notre association peut se féliciter de mener à bien les projets qu'elle engage.

La journée barbecue avec les agriculteurs a été un véritable succès, le concours de belote réalisé avec nos amis piégeurs a attiré une quarantaine d'équipe et pour finir le programme de réimplantation du faisán, avec des résultats très intéressants, suit son cours. Au-delà d'un résultat financier peu élogieux nous retiendrons la bonne ambiance et la convivialité qui ont régné lors de ces manifestations.

Du côté purement chasse, les prélèvements sont stables, l'atmosphère générale s'améliore. Il appartient à tous les chasseurs d'avoir les bons comportements et les bonnes paroles pour redorer une image largement écornée [parfois à juste titre].

Cependant, je tenais à rappeler qu'une ACCA relève des dispositions relatives aux associations loi 1901. C'est donc pour cela que l'investissement et le soutien de chacun est indispensable à son bon fonctionnement.

### Projets pour l'année 2016 :

- Février : soirée traditionnelle avec les Troubadours de la Combade.

Cette nouvelle année devra aussi permettre de lancer une discussion sur l'aménagement d'un local adapté à notre activité.



## S.I.P.R.A.D.

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre Buffière et Saint Germain les Belles, est une association loi 1901 qui est administrée bénévolement par des élus délégués par le conseil municipal des communes adhérentes : Boisseuil, Château Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac Bourg, Meuzac, Pierre Buffière, La Porcherie, Saint Bonnet Briance, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint-Paul, Saint Vitte sur Briance et Vicq sur Breuilh.

Le SIPRAD fonctionne grâce aux subventions du Conseil Général, aux cotisations des communes membres et à la vente des repas (pour l'année 2014 : 19973 repas livrés). Le prix du repas est fixé à 7,85 € pour 2016 (Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale).

Les repas sont préparés par l'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Pierre Buffière et livrés par le personnel du SIPRAD.

Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble, après une période d'essai, un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

Lors du premier contact, nous notons les régimes éventuels et les aliments qui ne sont pas supportés par la personne qui sera livrée.

Selon le besoin, cette livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées.

Soucieux d'apporter un service de qualité, tous les deux ans un questionnaire anonyme est distribué afin de contrôler la satisfaction des bénéficiaires. Et régulièrement la Présidente, ou un autre responsable de l'association, leur rend visite en suivant la tournée avec la livreuse tout en recueillant leurs impressions négatives ou positives. A l'occasion de son anniversaire un petit présent est porté au bénéficiaire ainsi qu'au moment des fêtes de fin d'année.

### Pour plus de renseignements :

► Les livreuses **06 81 17 47 05** (le matin de préférence)

► Astier Martine (Présidente) **06 03 22 04 74**

► Instance de coordination du canton de Saint-Germain-les-Belles **05 55 71 83 18**



# Les Associations



## Secours Populaire Français

### MOBILISATION PERMANENTE

Le maître mot du Secours Populaire en cette fin d'année.

Grande distribution alimentaire et de jouets au pavillon de Buxerolles à Limoges pour que les familles en difficultés puissent connaître des fêtes de fin d'année loin des tracasseries du quotidien.

Réveillon de la Saint-Sylvestre pour plus de 150 adultes et enfants dans les locaux prêtés gracieusement par le comité d'entreprise SNCF.

Ces deux dernières initiatives fortes de l'année sont le résultat d'une mobilisation sans faille des bénévoles et aussi des très nombreux donateurs qui permettent ainsi à l'association de faire vivre son slogan « **Tout ce qui est humain est nôtre** ».

Avec ses 80 000 bénévoles le Secours Populaire est une des associations qui s'appuie fortement sur la bonne volonté et le dévouement des gens de cœur. Rejoignez-nous.

#### Contacts :

- **Les bénévoles de l'antenne de Pierre-Buffière** ; permanence tous les samedis de 10 h à 12 h.
- Rue Fulton - Limoges - **05 55 04 20 00**
- <http://www.spf87.org/>

## Saint-Paul Rando

Bonjour, cherchant une activité sportive, le bulletin municipal m'a permis de découvrir le club de Saint-Paul Rando. Je m'y suis donc inscrit et y ai découvert une ambiance conviviale et très amicale. Les randonnées proposées par ce club sont suffisamment hétérogènes pour que tous les marcheurs puissent y trouver leur compte. Nous cheminons trois à quatre fois par mois, en Haute-Vienne mais aussi dans les départements limitrophes. J'ai participé à des randonnées variées et attractives, y compris le voyage annuel au printemps qui m'a fait découvrir des sites plus éloignés.



J'y ai trouvé des animateurs passionnés et compétents dans leur façon de mener et d'encadrer les groupes pendant les marches. L'accent est d'abord mis sur la sécurité, notamment grâce à l'acquisition d'un GPS de randonnée ; et aussi sur la connaissance culturelle des sites traversés. Depuis, j'ai appris à lire les cartes IGN, les topos guides et à me servir du matériel de balisage que Saint-Paul Rando utilise lors des campagnes de rafraîchissement. En effet le balisage des chemins se détériore avec le temps, l'association a à cœur d'entretenir les trois itinéraires que propose la commune.

Personnellement j'ai opté pour une licence individuelle à 29 €, mais Saint-Paul Rando propose également une licence familiale à 56 €. Agréable et à taille humaine l'association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Si vous avez envie de découvrir notre belle région au rythme de la marche, faite comme moi en prenant contact par téléphone au **05 55 30 44 63** ou par courriel [saint-paul.rando@laposte.net](mailto:saint-paul.rando@laposte.net).

On peut également découvrir Saint-Paul Rando en parcourant son blog :

<http://saint-paul-rando.blog4ever.com/blog/index-720909.html>

# Les Associations

## Le Patch'Paulois



Les adhérentes de l'atelier le patch'paulois sont toujours très actives et montrent un grand esprit créatif. A la main rarement ou à la machine le plus souvent, de nombreux ouvrages ont été élaborés selon des méthodes de patchwork traditionnel ou contemporain : dessus de lit, chemin de table, courtepoinette, cadeaux de naissance...

Certaines développent leur esprit créatif en pratiquant l'art textile qui associe toutes fibres textiles voire d'autres matériaux.

Les journées à thème sous la houlette de certaines d'entre nous ont permis la découverte de nouvelles techniques : log cabin twisté, sacs, bordures, ainsi que la confection d'ouvrages collectifs : patch exposé à la fête de l'âne, différents patchwork pour le téléthon.

À la Fête de l'Âne où de nombreux travaux ont été exposés, des méthodes de patchwork rapide à la machine ont été montrées aux visiteurs qui semblaient impressionnés de la facilité de la mise en œuvre.

Dans le cadre des activités périscolaires, des enfants de l'école primaire de Saint-Paul ont été accueillis en deux sessions novembre et mai : tableau bonhomme de neige et tablier.

Deux adhérentes ont été sélectionnées pour le concours "Autour d'une couleur" en Belgique et notre présidente a exposé à Chartres dans le cadre de l'exposition multi-arts, Pierre-Buffière et Saint-Paul.

Le périple de quatre jours au Carrefour européen du patchwork à Sainte Marie aux Mines en Alsace pour trois adhérentes a été l'occasion de rencontrer des artistes de renommée internationale et d'admirer leurs œuvres et surtout de rapporter plein d'idées nouvelles.

Pour 2016, les projets affluent.

Vous pouvez venir découvrir cet atelier sans engagement durant deux séances le mardi à partir de 13h30 et le vendredi à partir de 20h30 dans le local sous la salle des associations, le matériel vous sera prêté et il est inutile d'avoir des connaissances de couture.



**Présidente :** Nicole Fougeras Lavergnolle  
Tél. 05 55 09 76 12

**Secrétaire :** Arlette Deprat - Tél. 05 55 09 61 11

**Trésorière :** Monique Lemarchand - Tél. 05 55 09 71 34

## Association des artisans et commerçants de Saint-Paul

Suite à l'assemblée générale du 12 novembre, et aux démissions de Messieurs Fabrice Laplagne, Ludovic Beyroux et de Mesdames Agnès Gavinet, Stéphanie Vigneron, nous leur adressons tous nos remerciements pour leurs engagements dans les différentes manifestations.

Un nouveau bureau a été constitué, avec Mesdames Brigitte Magnaval, Régine Boulesteix, Corinne Bourru.



### Agenda pour l'année 2016 :

- **Samedi 5 mars :** dîner-spectacle avec la revue prestige de Sauviat : revue cabaret, dix-sept tableaux, trois cents costumes, trente artistes sur scène et deux chanteurs.
- **Samedi 18 juin :** tombola
- **Dimanche 19 juin :** vide grenier et fête de la musique.

Tous les membres et bénévoles sont et seront les bienvenus.

*Le bureau*

*Le Bulletin de Saint-Paul N°58*

# Les Associations

## GVA de Pierre-Buffière

Le canton de Pierre-Buffière est couvert par un Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) qui a pour objectif :

- la diffusion des connaissances techniques auprès du plus grand nombre possible d'agriculteurs ;
- l'appui technique et réglementaire ;
- la sensibilisation des agriculteurs aux problèmes de l'évolution de notre monde rural et la recherche du rôle qu'ils devront y tenir.

Le GVA s'implique dans plusieurs actions : diffusion d'informations, essais techniques, voyages d'études, formations...

De plus, un conseiller agricole de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne est mis à disposition du GVA.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le **05 55 75 11 12**

ou par mail : [antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr)



## Saint-Paul Ânes

Pour la 7<sup>e</sup> fois, l'Assemblée Générale Ordinaire de SAINT-PAUL ÂNES s'est tenue début novembre dans la salle de l'Anguienne.

Comme tous les ans, elle a eu lieu dans une ambiance bon enfant avec un compte rendu financier laissant apparaître un solde positif, et un compte rendu moral faisant preuve d'un nombre important de sorties avec nos ânes, sorties demandées par d'autres associations du département, voire des écoles.

Bien évidemment, une pensée a été demandée pour Guigui (Henri MALIBAS), notre meunier-ânier qui nous a quittés discrètement le 1<sup>er</sup> août, et sans qui l'âne n'aurait pas pris la place qu'il occupe dans notre commune. Un hommage lui a été rendu par Madame le Maire, Josiane ROUCHUT, ainsi que par Daniel MICHEL à qui Guigui a tout appris sur les ânes.

Moins connu à Saint-Paul, François PEYROUT avait parcouru le chemin de Compostelle aller-retour avec son âne Béru après la guérison d'un cancer des os, et était présent à notre fête en 2013 et 2014. C'est une récurrence de sa maladie qu'il soignait pendant notre dernière fête qui l'a emporté peu après Guigui.

Plus réjouissante, la sortie annuelle organisée début octobre à Vassivière par Serge Marcoux et Jean-Pierre Bosdevigie, les locaux de l'étape, obtient un tel succès que des membres ont demandé une deuxième sortie annuelle au printemps toujours au même endroit. Il est rappelé que ces sorties sont ouvertes à tous, et qu'il suffit d'y amener son panier pour midi.

Le bureau a été modifié comme suit : président d'honneur: Mme le Maire, président: Daniel MICHEL, vice-président: Jean-Luc HADJADJ, secrétaire: Annie MAUSSET, secrétaire adjointe: Françoise QUENTEL, trésorière: Marianne DEGEORGES, trésorier adjoint : Jacques GROLLEAU.

Dès à présent, la commission de la Fête de l'Âne a commencé à réfléchir pour que, le 15 mai 2016, la 25<sup>e</sup> édition soit un événement marquant pour nous tous.

Appel est fait à toutes les bonnes volontés pour nous aider à faire que cette fête, symbole de notre village, continue d'être ce qu'elle a toujours été: une belle réussite.

Un repas pris en commun, Chez Laurent, a clôturé cette matinée de travail.

**Le mot du président** : en cette année qui se termine, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont fait que mon absence à la fête du 17 mai n'a en rien modifié le déroulement de celle-ci. Tout le monde, tant à la mairie (élus et employés) qu'au sein de l'association et des bénévoles a redoublé d'efforts pour pallier à ma défaillance de dernière minute et cela a été, et est, d'un grand réconfort pour moi. Merci aussi à toutes celles et tous ceux qui se sont inquiétés de ma santé et qui directement ou indirectement m'ont transmis des messages de soutien et d'encouragement.

**Daniel MICHEL** - 11 rue du Tralor - 87260 SAINT-PAUL - **06 15 27 48 66** - [daniel.michel63@sfr.fr](mailto:daniel.michel63@sfr.fr)



# Les Associations

## Les Lucioles de Saint-Paul

Les petites lucioles de Saint-Paul continuent leur activité et restent toujours aussi créatives.

**Nos mini lucioles :** l'atelier s'est étoffé depuis sa création et nos tout-petits, filles ou garçon, sont plein de vie et de dynamisme ! Nous avons ajusté l'horaire : l'atelier a lieu le mardi soir à 18h, Salle des Associations.



**L'atelier des 5-8 ans :** tout en énergie, les élèves, très studieuses, préparent déjà de nouvelles chorégraphies.



**Le cours ado-pré ados a du être stoppé :** les élèves étant scolarisées sur Saint-Léonard, elles ne sont plus disponibles le mercredi après-midi.

**Les activités :** nous avons organisé le Goûter des Associations le 13 Juin 2015 à l'Espace Georges Brassens de Feytiat, après-midi artistique et gourmand ! Cette formule sera sûrement renouvelée pour le mois de juin 2016.

### Horaire des cours :

**15h30-16h30 :** Cours des 5-8 ans le mercredi à la salle des fêtes de l'Anguienne.

**18h :** Atelier éveil corporel pour les 3-4 ans le mardi à la salle des Associations.

### Contact :

S. Bouchard : **05 55 09 76 92**

C. Moulinard : **05 55 09 76 25**

## Saint-Paul Gym



Le ministère de la santé préconise de pratiquer une activité physique régulière et à Saint-Paul c'est possible et accessible à toutes et tous grâce à l'Association SAINT-PAUL GYM.

Tous les mercredi soir, une quarantaine de licenciés pratiquent, sous la conduite de deux animateurs qualifiés, une activité physique appropriée à leurs besoins.

De 18 h 30 à 19 h 30 avec des exercices basés sur la notion d'équilibre de coordination et de mémoire, c'est le cours de gym douce qui débute, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, cette soirée sportive.

De 20h30 à 21h30 dynamique et varié, avec des séances de cardio, stretching, renforcement musculaire et Step, le cours de gym tonic clôture cette soirée.

Affilié à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire, le club, qui existe depuis maintenant huit ans, dispose du matériel spécifique à la pratique de son activité (ballons, cerceaux, rubans, bâtons...).

Quelles que soient vos motivations, n'hésitez plus, et venez bénéficier de deux séances découvertes gratuites.

Le prix de la licence est de 65 € et les inscriptions sont possibles tout au long de l'année (certificat médical obligatoire).

**Renseignements :** SAINT-PAUL GYM au **05 55 48 12 29**

### Le bureau :

**Michèle GAY :** Présidente

**Delphine CROS :** Trésorière

**Chantal DELGA :** Secrétaire

**Christiane CHABRELY :** Secrétaire adjointe



# Les Associations

## La Marelle



Association des parents d'élèves, elle a pour but d'organiser des manifestations à l'attention des enfants de l'école et de leur famille et ainsi apporter un soutien financier à l'école.

En 2015, l'association fêtait ses 20 ans. Ce thème a donc été repris au cours de plusieurs festivités.

Tout d'abord en mai avec un stand très coloré partagé avec les enseignants de l'école pour la Fête de l'âne. Parents et enfants sont venus nombreux acheter gâteaux et friandises mais aussi peindre des décors pour la fête de l'école.



En juin, la fête de l'école a été, comme tous les ans, un réel succès.

Les enfants ont apprécié les stands de jeux proposés et s'y sont donnés à cœur joie (baby-foot géant, trampoline, chamboule-tout, maquillage, parcours koh-lanta, pêche aux canards, tête ballon...).

L'après-midi s'est terminée par un apéro concert puis sur une soirée grillades animée par Neil.

A la tombée de la nuit, la Marelle avait réservé une surprise aux nombreux participants. Le temps clément a permis d'effectuer un lâcher de lanternes chinoises. Bien que difficile à réaliser ce merveilleux spectacle a fait le bonheur de tous et a permis à la Marelle de fêter dignement son anniversaire.

Le 14 novembre, la Marelle a organisé, en partenariat avec les enseignants, un loto qui a attiré de nombreux participants et a été l'occasion de passer une agréable soirée.

Enfin, la Marelle remercie toutes les personnes qui l'ont aidée dans la réalisation de l'ensemble de ces manifestations et accueillera avec plaisir toutes les nouvelles personnes qui voudront se joindre à l'équipe joyeuse et dynamique en place. A bientôt...



## Amicale Saint-Louis

Notre association comme son nom ne l'indique pas, regroupe les piégeurs agréés de la commune et des communes limitrophes.

Ceux-ci jouent un rôle majeur dans la protection de la nature, des milieux et de la biodiversité dont vous entendez de plus en plus parler et sont de vrais acteurs des territoires.

Il n'est pas bien entendu question d'éradiquer les espèces, mais bien d'en réguler certaines afin que les effectifs soient acceptables au vu de leur prédation.

Ce service que rendent les piégeurs, bénévolement, auprès des citoyens est indispensable à la conservation de la faune comme les passereaux qui subissent une prédation constante, mais aussi à la protection des cultures et des élevages.

La pratique du piégeage répond cependant à des règles :

- Agrément délivré par le Préfet
- Déclaration en mairie
- Bilan des prises effectuées
- Autorisation du propriétaire et respect d'une réglementation complexe en vigueur.

Ce qui fait du piégeur un acteur nécessaire et incontournable de la vie de nos territoires au service du public. Il est constaté une présence de plus en plus importante de chats en divagation sur le territoire, cet animal commet de gros dégâts, notamment aux passereaux.

Cette année, l'Amicale a terminé la réalisation d'une cage mobile à corvidés, ce qui nous permettra d'être plus réactifs face aux dégâts occasionnés sur les cultures en période de semis.

Le 7 novembre, en collaboration avec l'ACCA, nous avons organisé un concours de belote qui a réuni une quarantaine d'équipes, une première réussie !

Les espèces piégeables en Haute Vienne du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 30 Juin 2018 : ragondin, renard, rat musqué, martre, corneille noire, corbeau freux, étourneau sansonnet.

Les prises réalisées sur le territoire de la commune du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 Juin 2015 : 51 renards, 183 ragondins, 15 martres, 109 corneilles noires et 32 pies.

L'Amicale remercie ses adhérents et les propriétaires pour leur implication au service de la faune et vous souhaite à tous une excellente année 2016.

# Les Associations

## Foot Sud 87

**CLUB DE FOOTBALL DES COMMUNES DE PIERRE BUFFIÈRE,  
SAINT-BONNET-BRIANCE, SAINT-GENEST SUR ROSELLE ET SAINT-PAUL**

En 2014/2015, les résultats sportifs ont été assez décevants :

- Les seniors 1 sont descendus en 3<sup>e</sup> division (10<sup>e</sup> sur 12), les seniors 2 passent eux en 4<sup>e</sup> division (9<sup>e</sup> sur 12), et les seniors 3, en 5<sup>e</sup> division (10<sup>e</sup> sur 12).
- Les féminines à 11, qui jouent en DHR de la Ligue du Centre Ouest, ont été repêchées.



Site internet : [Foot Sud 87\(footeo.com\)](http://Foot Sud 87(footeo.com))



Beaucoup trop de blessés ont perturbé les évolutions de nos équipes séniors.

Chez les jeunes, les équipes à 11 (U17 et U15) ont obtenu des résultats en dents de scie. Ils terminent 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> en excellence district.

Les équipes à 8 (U13 et U11) se sont distinguées, en jouant deux finales de coupe de District.

Une mention à l'école de football, aussi bien masculine que féminine, car nous avons battu nos records de participation les mercredis et les samedis.

Le bilan financier est positif, grâce au dévouement de nombreux bénévoles qui organisent, entre autres, le repas moules-frites, le concours de belote, le loto et les tournois.

En 2015/2016, nous pouvons aligner 3 équipes seniors, une équipe féminine senior à 11 (en DHR de la LCO), une équipe U17, une en U15, trois en U13, deux en U11 et nous pouvons aligner une vingtaine de débutants (U9 à U6). De plus, nous présentons aussi une équipe « Vétérans », qui joue les vendredis soirs.

L'an dernier, nous possédions 247 licenciés, nombre en forte augmentation.



Vous pouvez encore vous licencier sans problème, jusqu'au 31 janvier 2016 et même plus tard pour les catégories débutants.

Les dirigeants remercient les municipalités de Pierre Buffière, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest sur Roselle, Saint-Paul (ainsi que celle de Saint-Hilaire-Bonneval), pour les subventions accordées au club, ainsi que les employés municipaux, pour l'entretien des terrains.

**Le président, Yves DESROCHE (contact : 06 84 01 47 15 ou 05 55 00 69 97)**

# Les Associations

## Syndicat d'élevage et les Jeunes Agriculteurs du Canton

Le **comice agricole du canton s'est tenu à Boisseuil le samedi 28 mars 2015**. Le concours d'animaux reproducteurs bovins limousins a été une très belle réussite et les visiteurs ont pu y admirer de magnifiques spécimens de la race bovine Limousine. Nous félicitons tous ces éleveurs pour leur travail et pour leur fidélité à notre comice cantonal.

Le Syndicat d'élevage du Canton de Pierre-Buffière tient à proposer de la viande de qualité : label Blason Prestige pour la viande Bovine Limousine et marque Les Eleveurs Limousins pour la viande ovine. Les consommateurs ont apprécié une viande bovine Limousine et ovine qui présente tous les signes officiels de qualité.

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Pierre-Buffière ont, comme tous les ans, participé à cette manifestation en organisant la restauration tout au long de la journée et en clôturant celle-ci par un repas dansant à l'espace du Crouzy. Là encore un grand bravo à eux car ils ont servi tout au long de la journée un très grand nombre de repas. Nous remercions également les GVA pour leur participation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette journée. La municipalité de Boisseuil et ses employés communaux qui nous a accueillis cette année ainsi que les autres communes du canton de Pierre-Buffière qui nous offrent une aide précieuse.

Autre manifestation annuelle, le **concours de labours cantonal a eu lieu le 19 septembre** à Teignac à Saint-Genest sur Roselle sur les parcelles de M. Barny et de M. Salon. Vingt-deux concurrents se sont affrontés dont de nombreux jeunes passionnés par le labour.

### RÉSULTATS DU CONCOURS :

**Jeunes de – de 16 ans**, 6 concurrents : **Gavinet P.-L.** et **Villeneuve R.**

**Vieux tracteurs**, 7 concurrents : **Villeneuve J.-P.** et **Chatard D.**

**Labour à plat**, 7 concurrents : **Talabot C.** et **Gavinet T.**

**Labour en planches**, 5 concurrents : **Gourcerol J.** et **Cathalifaud B.**

**Motoculteur**, 3 concurrents : **M. Guitard** et **M. Boireau**

**Bêchage**, 3 concurrents : **M. Boireau** et **M. Guitard**

Un repas, convivial, à la salle des fêtes de Saint-Genest-sur-Roselle a clôturé cette journée.

Nous vous donnons **rendez-vous le samedi 26 mars à Pierre-Buffière pour l'édition 2016**. La date du concours de labour n'est pas encore fixée mais nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

Le Syndicat d'élevage du Canton de Pierre-Buffière et Les Jeunes Agriculteurs, leurs présidents et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.



## Le Général Jean Martial MALABRE



Le 15 octobre dernier s'éteignait le général de division Jean Malabre, né à Saint-Paul où il avait conservé de nombreuses attaches.

Jean Martial MALABRE est né à Bostviger le 16 juin 1919. Issu d'une famille de militaires, il se dirige pourtant d'abord vers des études de lettres à Clermont-Ferrand où il rencontre sa femme, Aimée.

Mobilisé en 1939 il se dirige vers l'arme de la gendarmerie et est affecté à la légion de gendarmerie du Languedoc. Jeune lieutenant en juin 1944, il remonte vers le nord de la France à la tête d'une colonne de 200 gendarmes lorsqu'il rencontre la Résistance à Magnac-Bourg et passe au maquis de Sussac avec l'ensemble de ses hommes.

Après la guerre il est affecté aux légions de garde républicaine de marche d'Extrême Orient en Indochine. Il est décoré de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (TOE) en 1952.

De retour en métropole, il poursuit sa carrière; il est chef d'état major régional de la gendarmerie Île de France en 1968 puis sous-directeur de la gendarmerie nationale en 1975, d'abord général de brigade puis général de division en 1978. Il est fait chevalier de la légion d'honneur en 1965 puis officier en 1976. Il est également officier (1972) puis commandeur de l'ordre national du mérite en 1978.

Depuis sa retraite, il vivait entre Paris et Royat avec de fréquents passages à Saint-Paul. En 2011 le nom de « général Malabre » est donné à la nouvelle caserne de gendarmerie de Saint-Junien.

Très attaché au Limousin et plus particulièrement aux paysages du Petit Bois et de l'étang des Landes qui l'avaient vu naître, il y revenait très régulièrement. Sa sœur vécut d'ailleurs à Saint-Paul dans l'ancienne école de Chandas jusqu'à son décès.

## L'exposition du Pays d'art et d'histoire « 14-18, Poussières de guerre » à Saint-Paul les 21-22 mai 2016



**Samedi 21 et dimanche 22 mai de 14h à 18h, Salle du Conseil Municipal à la mairie**

L'exposition itinérante du Pays d'art et d'histoire, intitulée « 14-18, Poussières de guerre », raconte une histoire locale de la Première Guerre mondiale : celle du Pays Monts et Barrages. Elle présente la guerre vue par ses habitants, paysans partis au front ou familles restées à l'arrière, l'impact du conflit sur ce territoire rural, ainsi que les traces mémorielles qu'il en reste (monuments aux morts, plaques funéraires dans les cimetières...).

Les témoignages et documents qui l'illustrent ont été collectés par le Pays d'art et d'histoire auprès des habitants du Pays Monts et Barrages depuis 2013. Près de 100 personnes ont transmis à ce jour plus de 900 cartes postales et lettres, environ 300 objets de l'art des tranchées, des carnets de route de soldats racontant « leur » guerre au jour le jour, etc.

► Une personne du Pays d'art et d'histoire sera présente pour répondre aux questions des visiteurs.

► **Entrée gratuite.**

### VISITES GUIDÉES DE L'EXPOSITION SAMEDI ET DIMANCHE À 15H

En s'appuyant sur l'exposition, un guide-conférencier vous transmettra cette histoire locale de la Grande Guerre, grâce à de nombreuses lectures d'extraits des carnets de route de soldats, donnant à la guerre un visage plus humain et sensible.

► **Visite gratuite ; durée 1h15.**

### DES ATELIERS POUR LES ÉLÈVES DE CP, CE ET CM DE L'ÉCOLE

Le Pays d'art et d'histoire a invité les élèves de l'école à découvrir l'exposition grâce à un atelier d'1h30 animé par un guide-conférencier. Au programme : remplir une fiche d'identité à la manière des jeunes ayant fait le service militaire avant 1914, déchiffrer des mots-clefs sur les panneaux d'exposition pour découvrir les grandes étapes de la guerre, comparer les objets utilisés en 14-18 à ceux qu'ils connaissent aujourd'hui... Ensuite, les élèves reconstituent la vie d'un soldat de la commune, en complétant un dossier avec des documents d'archives collectés par le Pays d'art et d'histoire (photos, lettres, livret militaire, objets de l'art des tranchées...).

### DES LIVRETS POUR LES ADULTES ET LES 6-12 ANS

En complément de l'exposition, le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages a réalisé deux livrets : le premier reprend le contenu de l'exposition pour les adultes ; le second permettra aux 6-12 ans de découvrir cette période grâce à des jeux et une approche adaptée.

► **Livrets gratuits.**

**Ce projet a été labellisé par la Mission Centenaire 14-18. ► [www.centenaire.org](http://www.centenaire.org)**

**Vous avez gardé des témoignages de ce conflit : lettres, objets réalisés dans les tranchées..., si vous souhaitez les présenter, un espace sera réservé à cette mémoire. (contactez la mairie avant le 31 mars)**

## L'hôpital bénévole N°10 bis de Saint-Paul d'Eyjeaux

Il y a un peu plus d'un siècle, le tocsin sonnait à Saint-Paul comme dans toutes les communes de France pour annoncer le début de la grande guerre 14-18. Avec elle, apparaissait la mort industrielle de masse à laquelle les services de santé n'étaient absolument pas préparés : D'après le rapport Marin, à la fin septembre 1914, l'armée française accuse déjà outre 400 000 blessés évacués, plus de 300 000 tués ou disparus. Près de 40% des morts français de la guerre sont tombés pendant les premiers mois du conflit.

A l'hécatombe des premières semaines succède rapidement le désastre sanitaire. L'armée croule sous le nombre de blessés, dont près de 70% le sont par l'artillerie entraînant des blessures « sales » infectées par éclat d'obus. Les trains et autres véhicules sanitaires sont bondés et en nombre insuffisant, ce qui n'arrange pas les chances de survie des blessés. Les bandages et pansements font également rapidement défaut de même que les sérums antitétaniques.

Le 19 septembre – au lendemain de la terrible bataille de la Marne – le général Pelecier, commandant de la 12<sup>e</sup> région militaire dont dépend Limoges, recherche des locaux à proximité du train ou du tram pour soulager des hôpitaux militaires surchargés. Or la ligne de tramway de Limoges à Peyrat-le-Chateau, ouverte par les chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne (CDHV) avant-guerre, traverse le bourg de Saint-Paul.

C'est dans ces conditions d'urgence que l'hôpital bénévole n°10 bis de Saint-Paul-d'Eyjeaux ouvre ses portes le 6 octobre 1914 dans une demeure particulière, semble-t-il avenue de Limoges, à proximité immédiate de la demeure du Dr Boussenot, médecin de Saint-Paul, qui s'occupe des blessés.

La municipalité, dans une réunion extraordinaire du 11 octobre 1914, nomme une commission afin d'« exercer une surveillance vigilante sur la manière dont seront logés, nourris et entretenus les soldats blessés envoyés en traitement ou convalescence dans la commune ainsi qu'à prendre toutes les mesures propres à hâter leur rétablissement ».

Un autre hôpital de 30 places, le « 11 bis », ouvre presque simultanément à Pierre-Buffière, desservi par le train. Plus d'une trentaine d'hôpitaux bénévoles de toutes tailles ouvriront leurs portes dans le département au cours des mois de septembre et octobre 1914.

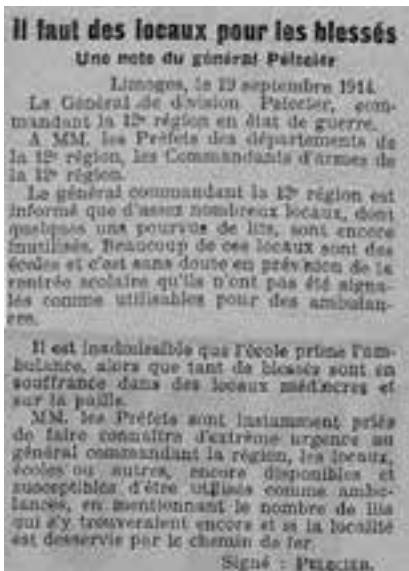
Le terme « d'hôpital bénévole » désigne une initiative privée, souvent une œuvre caritative, une congrégation religieuse ou encore une mise à disposition par une commune ou un particulier. Nous sommes dans une période où les dons de tous ordres vont fleurir abondamment. Cet hôpital bénévole est donc une organisation totalement civile rattachée administrativement à un hôpital temporaire à statut militaire (hôpital complémentaire) qui lui adresse ses blessés, malades ou convalescents.

Celui de Saint-Paul dépend de l'hôpital complémentaire n°4 de Limoges (Lycée de garçons Gay-Lussac) de la 12<sup>e</sup> région militaire. D'une capacité de 20 lits, il semble avoir accueilli essentiellement des blessés des membres inférieurs en convalescence.

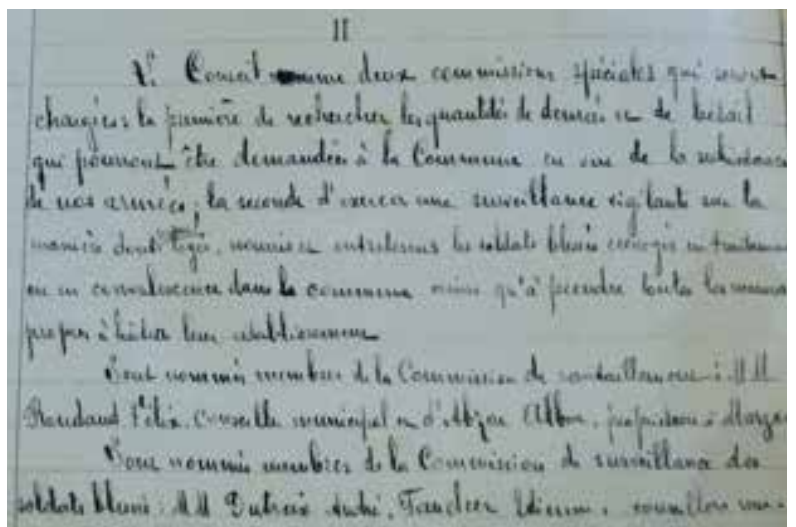
Au fil du temps le système sanitaire se restructure complètement et la fin de la guerre de mouvement voit le chiffre quotidien des pertes diminuer. L'hôpital bénévole de Saint-Paul ferme ses portes le 28 novembre 1915. Ses occupants paraissent avoir été dirigés vers les structures sanitaires du Dorât.

Nos connaissances sont hélas lacunaires sur cet épisode de la vie de Saint-Paul, ne serait-ce que son implantation exacte (l'actuel 26 avenue de Limoges ?). Alors si vous avez des connaissances ou des documents sur l'accueil des blessés dans notre commune, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie car il serait regrettable que cette page de l'histoire sombre dans l'oubli.

Merci au site <http://hopitauxmilitairesguerre1418.over-blog.com>, au SAMHA (service des archives médicales et hospitalières des armées) de Limoges et aux habitants de Saint-Paul qui ont guidé nos recherches.



Le Populaire du 21 septembre 1914.



Extrait du Conseil municipal de Saint-Paul du 11 octobre 1914.

# Etat Civil

L'article 9 du Code Civil qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » règlemente la publication des actes d'état civil. Seuls les décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissances et de mariages nécessitent l'accord des parents et des futurs époux.

Pour les futurs parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie.



## Naissances

- **VAQUER Lucas**, né à LIMOGES le 6 janvier, « La Boucole »
- **LARGILLIÈRE Joséphine Zoé Ninon**, née à LIMOGES le 25 février, « Lavaud de Cossas »
- **LAGUYONIE Robin**, né à LIMOGES le 16 mars, « 10 avenue de Limoges »
- **LOPEZ BERTRAND Axel Julien Paolo**, né à LIMOGES le 7 mai 2015, « 12 rue du Pré Morort »
- **MAGADOUX Martin Paul**, né à LIMOGES le 20 mai, « Le Chambord »
- **LIBAULT Lyham Guy André**, né à LIMOGES le 25 août, « Artrat »
- **GADENNE Paul**, né à LIMOGES le 27 août, « La Tuilerie d'Arfeuille »
- **ACHARD Valentin**, né à LIMOGES le 27 août, « Le Petit Chaleix »
- **DEBERNARD Nathan Jean-Baptiste Léonard**, né à LIMOGES le 15 septembre, « Le Petit Chaleix »

## Décès

- **DEFAIX Jean-Claude Pierre**, décédé à SAINT-PAUL le 6 janvier, « La Gare de Leycuras »
- **REYJEAUX Marcel André**, décédé à LIMOGES le 9 janvier, « 11 rue Georges Fourest »
- **MININGER Patrick Paul Emile**, décédé à LIMOGES le 27 janvier, « La Boissière »
- **ANGLARET Philippe**, décédé à SAINT-PAUL le 1er février, « Arfeuille »
- **DEROUARD Robert Alphonse Auguste**, décédé à SAINT-PAUL le 4 février, « 2 rue du Pré Morot »
- **BONNET Jérôme**, décédé à FEYTIAT le 13 avril, « Le Grand Bosviger »
- **MAYAUD Roger Pierre**, décédé à LIMOGES le 19 mai, « Fondadouze »
- **DECOUTY Albert**, décédé à LIMOGES le 20 mai, « 6 rue du 8 mai 1945 »
- **VOISIN Yves René**, décédé à SAINT-PAUL le 23 mai, « Les Verges »
- **DUPLAIX Hervé Emmanuel**, décédé à LIMOGES le 11 juin, « 25 rue Georges Fourest »
- **MOULINARD Jean Louis**, décédé à LIMOGES le 15 juillet, « Le Mas Coudert »
- **MALIBAS Henri René**, décédé à LIMOGES le 8 août, « Moulin de Rebeyrolle »
- **SAINTE-MARCOUX Yvette Marie-Thérèse** épouse **BORDE**, décédée à NIORT le 21 novembre, « 13 rue de la Croix Verte »



27



## Mariages

- **LAVAUD Laurent** et **MARTIEL Marjorie Séverine Christel** : 9 mai
- **AUGIS Ludovic Roger Georges** et **DEHAYS Mathilde Ingrid** : 18 mai
- **BABORIER Davy Jacques** et **PENY Sarah** : 13 juin
- **SADERNE Pierre François** et **ROMANET Christine Gabrielle** : 13 juin
- **MAUSSET Nicolas Guillaume** et **DEAVES Marie-Sophie Michèle** : 26 septembre
- **BARDHOLI Jani** et **KONDI Anila** : 14 novembre

Anthony MULLER, citoyen britannique résidant depuis plusieurs années sur la commune, a choisi d'épouser la nationalité française. La cérémonie de naturalisation a eu lieu à la préfecture de Limoges le 19 juin 2015.

Sur la photo, Anthony MULLER, entouré par le Préfet et Paul Barget, adjoint au maire.



